

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 044-214400756-20240411-32_2024-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice14 présents8 votants11

L'an deux mil vingt-quatre, le **ONZE AVRIL**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
HUGRON Dominique MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly

ABSENTS EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine (pouvoir à GRIMAUD Sylvie) ; DUMARCHÉ Jérémy (pouvoir à RAIMBAUD Nelly) ;
BOMMÉ Jean-Paul (pouvoir à LE BOULER Cédric) ; DUTERTRE Thomas ; HAMON Sylvain

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Yves

OBJET :

32/2024

CONTRAT DE LOCATION D'UN ROBOT DE TONTE

Pour faciliter l'entretien des terrains de football, l'utilisation d'un robot de tonte semble appropriée.

Ne connaissant pas le vieillissement de ce type d'équipement, les élus préfèrent partir sur une location plutôt qu'un achat.

Après consultation, la proposition commerciale de la société Vert-Lem de Saint Etienne de Montluc semble la mieux disante.

Les caractéristiques du contrat proposé sont les suivantes :

- Location d'un Robot de marque Husqvarna, de type Ceora 544 EPOS avec coupe Razor 43M, station de charge, station de référence et accessoires associés
- Contrat de maintenance UpCare Service incluant l'installation, les réparations gratuites et l'assurance avec franchise maximum de 500 €
- Coût fixe mensuel de 590,40 € TTC
- Durée du contrat de 60 mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conclure un contrat de location de robot de tonte avec l'entreprise Vert-Lem selon les conditions précitées et autorise M. le maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,

Jean-Marc LALLOUÉ

